

# **APPEL A PROJET**

## **RESIDENCES D'AUTEUR DE MANGA**

### **VILLE DE VICHY – MEDIATHEQUE VALERY-LARBAUD**

La ville de Vichy est une ville thermale et touristique de l'Allier, en région Auvergne Rhône-Alpes, d'environ 25 000 habitants, membre de la communauté d'agglomération Vichy communauté.

Le prix Mangawa a été créé en 2005 par Marie et Thierry Lequenne. Il est considéré comme le plus important prix de lecteur manga en France. Sa dix-neuvième édition se lance en novembre 2022. Dans le cadre de sa première participation à ce prix, la ville de Vichy par l'intermédiaire de sa médiathèque municipale souhaite organiser deux résidences d'auteur-illustrateur de manga.

La résidence d'auteur s'inscrit dans un programme d'action mené par la médiathèque en vue de valoriser le manga auprès de tous les publics, de favoriser les rencontres entre cette forme d'art et des publics diversifiés, ainsi qu'amener les lecteurs de mangas à fréquenter la médiathèque par l'organisation de l'ensemble des animations en lien avec ce prix.

#### **Objet de l'appel à projet :**

Résidences d'auteur à Vichy sur deux périodes : 18 avril au 27 mai 2023 et 24 octobre au 2 décembre 2023, se composant de deux activités : écriture personnelle et médiation culturelle.

#### **Descriptif de la résidence :**

Le projet littéraire et artistique de l'auteur constitue l'axe principal des résidences.

- Temps personnel dédié à la création d'une œuvre : recherches et écriture (environ 70 %).
- Temps de médiation (environ 30 %) : ateliers, rencontres publiques et moment de restitution de la résidence à destination du grand public.

Ce programme de médiation sera construit conjointement entre les bibliothécaires et le résident en amont du séjour.

Le résident sera accompagné par un bibliothécaire lors de ses interventions.

La totalité du temps de création et de médiation est basé sur : 35h/semaine.

Les différentes résidences feront l'objet d'une convention entre l'auteur retenu et la ville de Vichy.

#### **Objectifs des résidences :**

- Offrir à l'auteur des conditions favorables à la création et à l'écriture d'un manga
- Inscrire une présence littéraire et artistique au sein de la ville de Vichy
- Proposer des actions favorisant les échanges entre l'auteur et les publics du territoire désigné
- Sensibiliser différents publics (scolaires, centres de loisirs, usagers de la médiathèque, etc.) au manga, à son écriture, au métier d'auteur de manga, à la réalisation d'illustrations, etc...

#### **Calendrier de résidence :**

Deux résidences de six semaines chacune :

- 18 avril au 27 mai 2023
- 24 octobre au 2 décembre 2023

La présence de l'auteur à la clôture du prix Mangawa le 27 mai 2023 fait partie intégrante de la résidence.

La présence de l'auteur au lancement de la deuxième édition du prix Mangawa le 25 novembre 2023 fait partie intégrante de la résidence.

**Conditions d'accueil et rémunération :**

- L'auteur bénéficiera d'un logement meublé et équipé pendant toute la durée de la résidence sur la commune de Vichy.
- Bourse globale de 4000€ nets pour chaque résidence
- Prise en charge de 2 allers-retours maximum de l'auteur depuis son lieu de résidence habituel sur la base du prix du billet SNCF.
- L'auteur doit être autonome dans ses déplacements sur le lieu de résidence.

**Profil demandé :**

- Scénariste et/ou illustrateur de manga déclaré à l'AGESSA
- Auteur francophone, résidant sur le territoire français.
- Auteur qui atteste d'une pratique confirmée de la médiation et de la relation avec des publics divers
- L'auteur candidat doit justifier d'au moins un ouvrage de manga (hors collectif) publié en langue française et à compte d'éditeur entre 2017 et 2022

**Composition du dossier de candidature :**

Envoi d'un dossier numérique comprenant :

- Biographie + bibliographie (CV)
- Présentation et motivations de l'auteur pour cette résidence
- Expérience en termes de médiation et d'animation
- Propositions d'actions à mener pendant la résidence
- Dossier de presse
- Quelques exemples de travaux réalisés

**Date limite de dépôt du dossier de candidature : le vendredi 25 novembre 2022 à 23h**

Les dossiers doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : [mediatheque@ville-vichy.fr](mailto:mediatheque@ville-vichy.fr), en écrivant dans l'objet « candidature résidence manga 2023 ».

**Modalités de la sélection :**

Examen des candidatures et choix de l'auteur-illustrateur : du 29 novembre au 15 décembre 2022  
Rencontre avec l'auteur retenu pour définir les grands axes de la résidence entre le 15 et le 31 janvier 2023

**Critères de sélection :**

Qualité du projet proposé  
Motivation concernant les spécificités du projet proposé  
Œuvre(s) publiée(s) s'adressant à un public diversifié

**Comité de sélection :**

**Il sera composé de :**

- 2 élus de la ville de Vichy
- Le directeur de la Culture de Vichy
- La responsable de la médiathèque Valery-Larbaud
- 2 agents spécialisés dans la bande dessinée et le manga de la médiathèque Valery-Larbaud

**Diffusion de l'appel à candidature :**

DRAC Auvergne Rhône Alpes

ARALL: Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture

Ville de Vichy et médiathèque municipale

**Contact :**

Madame Alexandrine RAMOS

Directrice de la médiathèque Valery Larbaud

[mediatheque@ville-vichy.fr](mailto:mediatheque@ville-vichy.fr)

tel : 04 70 58 42 50